

INITIATIVE ANTI-SSR

NON au démantèlement du service public audiovisuel

L'initiative de l'extrême-droite (UDC, jeunes PLR, avec le soutien de l'USAM) « 200 francs, ça suffit », vise à supprimer la moitié du budget de la SSR, qui passerait de 1,2 milliard à 630 millions, avec comme conséquence **6 000 pertes d'emplois, la réduction de l'offre de programmes et de la présence dans les quatre régions linguistiques.**

Démocratie en danger

Tandis que des titres de journaux sont sacrifiés au profit des grands groupes privés souvent au service du discours néolibéral, les réseaux so-

ciaux charrent une quantité jamais vue auparavant de fausses informations et de propagande d'extrême-droite. **Cet appauvrissement sans précédent de la diversité de l'offre médiatique nuit à la démocratie** en empêchant la population de se forger ses opinions de manière libre et indépendante.

L'indépendance a un prix

Dans ce contexte, il est essentiel de préserver un service public audiovisuel (télévisions et radios), capable de produire une information et une offre culturelle de qualité et indépendante des grands groupes économiques. Couper dans la redevance, c'est empêcher la SSR de le faire, et **c'est donc priver la population de ce service public essentiel**. Avec l'ensemble des syndicats et des partis de gauche, le SIT appelle à voter NON à cette initiative dangereuse pour la démocratie.

INITIATIVE « POUR UN FONDS CLIMAT »

OUI à des moyens pour la transition écologique et sociale

Alors que la planète continue de se réchauffer à grande vitesse, **les moyens dévolus à la transition écologique et sociale demeurent largement insuffisants**. L'initiative « Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement » (initiative pour un fonds climat), lancée par le PS et les Verts en 2022 et soutenue par le SIT, prévoit la constitution d'un fonds fédéral pour y remédier.

De 3,5 à 7 milliards par an

L'initiative prévoit d'investir chaque année entre 0,5 et 1 % du PIB pour remplacer les éner-

gies fossiles des bâtiments, des transports et de l'économie, augmenter l'efficacité et le stockage énergétique, accroître la part d'énergie renouvelable dans la production d'électricité, promouvoir les énergies non basées sur l'électricité (géothermie, énergie solaire thermique, etc.), et réduire les émissions de CO₂ liées à l'énergie.

Mesures socialement équitables

Le financement et la mise en œuvre des mesures doivent être socialement équitables. L'initiative précise par exemple que le fonds servira aussi à financer **des mesures de formation, de perfectionnement et de reconversion professionnelle**, y compris la compensation de la perte de revenu lors de la formation.

Le fonds est financé par la Confédération, pour une durée de 50 ans, et peut être abaissé si la Suisse atteint ses objectifs nationaux et internationaux.



CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE PAS TOUCHE AU SALAIRE MINIMUM !

La majorité de droite a adopté une loi qui s'en prend au salaire minimum légal. **Désormais, les étudiant-e-s qui travaillent durant les vacances ne seront payé-e-s qu'à 75 % du salaire minimum légal, soit 18,44 frs/h plutôt que 24,59 frs/h.**

NON à la précarité étudiante

Pour beaucoup d'étudiant-e-s, travailler durant les vacances est devenu une nécessité économique pour péniblement boucler leur budget annuel, alors que tout augmente : loyers, assurances maladie, alimentation, habillement, matériel et autres taxes d'études. **La précarité étudiante est déjà une réalité, réduire leur salaire de 25 % durant les vacances amputerait leurs revenus de plusieurs milliers de francs !**

NON au dumping salarial saisonnier

Alors que la droite reconnaît qu'il ne serait pas juste de baisser les salaires durant le reste de l'année, pourquoi le dumping salarial deviendrait-il tout à coup acceptable pendant l'été ou les fêtes de fin d'année ? Avec cette loi, **les employeurs pourraient remplacer leur personnel ordinaire par des étudiant-e-s 25 % moins chers-ères durant ces périodes. Une aubaine qui porte un nom : sous-enchère salariale !**

NON au chantage à l'emploi

« Mieux vaut un job sous-payé que pas de job du tout », voilà l'éternelle justification patronale à tous leurs abus. Ce chantage à l'emploi est non seulement inacceptable, mais ne repose sur **aucune étude sérieuse et indépendante qui démontrerait que les « jobs d'étudiant-e-s » auraient disparu à cause du salaire minimum légal.**

Après les étudiant-e-s, à qui le tour ?

La droite ne supporte pas l'idée d'un salaire minimum légal. Elle essaie par tous les moyens d'affaiblir ce droit, **au prétexte d'une « moindre productivité » ou d'une « faible expérience »**. Cela remet en cause le principe même du salaire minimum, qui garantit un revenu digne pour les moins qualifié-e-s. Alors après les étudiant-e-s, à qui le tour ?

Le 8 mars, stoppons l'attaque de la droite et du patronat contre le salaire minimum légal conquis en 2020 par les travailleuses et travailleurs genevois-es. Votons NON au rabais sur les jobs d'étudiant-e-s.

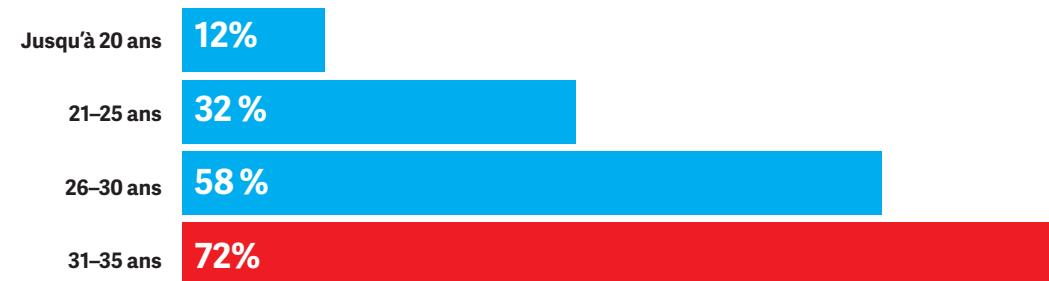


Plus d'informations sur notre site internet

Le salaire : un élément essentiel du revenu des étudiant-e-s

Un salaire, c'est en moyenne 42% des ressources étudiantes. L'affaiblir reporte les charges sur les familles et entrave l'accès aux études pour les plus modestes.

L'importance d'un salaire sur le budget d'une personne en formation augmente en fonction de l'âge.



Etat des données: 27.02.2025

gr-f-15.02.05-inc-ag

Source: OFS – SSEE

© OFS 2025

Les patrons piétinent l'idée d'un revenu digne pour vivre !

Toutes les études indiquent que les entreprises ont **les moyens de payer 24.-/heure**.

Et pourtant, les patrons veulent **remplacer leur employé-e-s qualifié-e-s** par des étudiant-e-s sous payé-e-s !

« Payer plus de 24 francs de l'heure pour un emploi de courte durée, souvent à faible productivité, n'est tout simplement pas viable économiquement »

(V. Canonica, patron d'une grande entreprise de restauration à l'aéroport et député LJS, Mémorial du Grand Conseil, 30.10.25)

« Pour remplacer nos vendeurs en vacances d'été, nous donnions l'occasion à des jeunes sans expérience de gagner un joli salaire, autour de 18 CHF de l'heure »

(S. Aeschbach, conseiller municipal PLR et patron du commerce du même nom, Le Temps, 27.06.25).